

TARIFS DES FORMALITÉS JUDICIAIRES (GREFFE DE TARASCON)

Les chèques doivent être à l'ordre du "Greffe du tribunal de commerce de Tarascon"

Vos demandes peuvent être adressées par voie dématérialisée via le site www.tribunaldigital.fr.

Le règlement s'effectue alors en ligne.



Assignment au fond : 66,13 € (pour 2 parties) et 19.09 € par partie supplémentaire.

Assignment en référé : 38.65 € pour une demande de provision et 70,67 € pour une demande d'expertise (pour 2 parties) et 16.16 € par partie supplémentaire.

Requête en injonction de payer

Le montant est de 31.80 €

Demande d'Injonction de Payer Européenne

Le montant est de 31.80 €

Désignation d'un commissaire chargé de la vérification de l'actif et du passif

Le coût de la requête est de 31,23 € (frais postaux inclus)

Requête afin d'autoriser une saisie conservatoire : 12,95 €

Requête afin de désigner un commissaire de justice : 12,95 €

Requête afin de constat d'accord : 12,95 €

Demande de prorogation du délai de réunion de l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes de l'exercice

Le coût de la requête est de 31,23 € (frais postaux inclus)

Requête en vue d'obtenir l'autorisation de retirer les fonds bloqués en banque

Le coût de la requête est de 12,95 € (frais postaux inclus)

Requête au juge commis à la surveillance du RCS

Le coût de la requête est de 33,79 € (frais postaux inclus)

Nomination d'un commissaire à la fusion

Le coût de la requête est de 31,23 € (frais postaux inclus)

Nomination d'un commissaire à la transformation

Le coût de la requête est de 31,23 € (frais postaux inclus)

Nomination d'un commissaire aux apports

Le coût de la requête est de 31,23 € (frais postaux inclus)